

Décret

Générale

modern

# Décret n° 81-043/PR/MCTT approuvant le budget de la chambre internationale de commerce et d'industrie, exercice 1981.

n° 81-043/PR/MCTT

Ministère

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES TRANSPORTS ET DU  
TOURISME

Date de publication

31 mars 1981

Numéro JO

n° 7 du 01/04/1981

Date du numéro

1 avril 1981

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**Vu** les lois constitutionnelles n° 1 et 2 du 27 juin 1977

**Vu** l'ordonnance LR 77 – 08 du 30 juin 1977

**Vu** le décret n° 78 – 072 du 20 octobre portant nomination des membres du Gouvernement

**Vu** le décret n° 78 – 079 du 24 octobre 1978 portant attributions des ministres

**Vu** la loi n° 27 28 du 8 mai 1978 portant création de la Chambre internationale de Commerce et d'Industrie

Sur proposition du Ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mars 1981.

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier : Est approuvé et rendu exécutoire le budget primitif de l'exercice 1981 de la Chambre de Internationale de Commerce et d'Industrie s'élevant :

### Article 2

Le présent décret sera publié et exécuté partout où besoin sera.